

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le 13 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SAFONT Jacques, Maire de Montolieu, à la salle d'honneur de la mairie de Montolieu.

Etaient présents :

Aurélie BARBERO, Thierry BOST, Jeanne ETORÉ-LORTHOLARY, Marbouba ETIENNE, Myriam GUIRAUD, René LABESSEDE, Éric OLIVIER, Jean-Luc OLIVIER, Agnès PAUTOU, Christophe PECH, Jean-Paul PUJADE, Jacques SAFONT, Jérémie SANDILLON, Aude SOULIÉ.

Etaient absents :

Céline SALA procuration à BARBERO Aurélie.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Secrétariat de séance

Mme ETIENNE Marbouba propose d'assurer le secrétariat.

La proposition est retenue à l'unanimité.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 01/04/2026
- Etat des taxes
- Renouvellement tarifs : piscine, diverses locations, prestation de services
- Demande de subvention
- Mobilisation du FPIC
- Représentants des syndicats

Information

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2026

Approbation de la correction du PV du 28/03 : Vote du conseil à l'unanimité.

Approbation du PV du 1 avril : Le procès-verbal a été communiqué par mail à l'ensemble des conseillers : Vote du conseil à l'unanimité

ETAT DES TAXES

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes directes locales qui sont les suivants :

- 45,53% pour la taxe foncière bâtie
- 67,38 %pour la taxe foncière sur le non bâti.
- 22.19 %pour la taxe d'habitation

Vote du conseil à l'unanimité

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	884 868	45,53	144,27	899 300	409 451	45,53	409451
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	29 827	67,38	234,62	30 000	20 214	67,38	20214
Taxe d'habitation (TH)	201 302	22,19	57,83	194 300	43 115	22,19	43115
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					472 780		

Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col.4 x col.3 x taux TH voté 2026)
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

472780

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)				
Taxe d'habitation (TH)	472 780 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	52 087			6 400	0	0	-38 509	19 978

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
472780		19 978		492758

À CARCASSONNE

Le 11 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
DAVID PESSAROSI

Le

Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

RENOUVELLEMENT DES TARIFS PISCINE ET DIVERSES LOCATIONS

TARIFS PISCINE 2026 ENTREES

Tarifs Piscine Municipale 2025 :	
Entrée piscine adultes :	3,50 €
Entrée piscine enfants (-12 ans) :	1,00 €
Abt adultes :	30 € les 10 baignades
Abt enfants :	9 € les 10 baignades
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.	

Propositions pour la saison 2026

MONTOLIVAINS

Entrée adultes 3.50€
Entrée enfants 2.00€
Abt adultes 31.50€
Abt enfants 18.00 €
Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans

EXTERIEURS

Entrée adultes 5.00€
Entrée enfants 3.00€
Abt adultes 45.00€
Abt enfants 27.00 €
Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans

Mme Jeanne Etoré-Lortholary vote contre cette grille de tarifs. Elle est contre la discrimination entre Montolivains et personnes extérieures. Elle rappelle que Carcassonne-Agglomération a été sollicitée et versera 50.000 euros pour le changement du liner de la piscine et que la plupart des clients qui viennent de l'extérieur viennent précisément du territoire de l'Agglomération.

M. le Maire dit que cette subvention sera versée en 2027.

Elle fait observer en outre que le passage de 1 à 2 euros du tarif enfant représente une augmentation de 100% ce qui est assez peu habituel.

Elle demande que soit étudiée la possibilité de prolonger la période d'ouverture de manière à ce que les scolaires puissent y prendre leur cours de natation : il est trop tard pour une ouverture au 15 juin, mais on pourrait étudier le prolongement jusqu'au 15 septembre. Elle rappelle aussi qu'elle formule cette demande depuis des années.

Mr Jean-Luc OLIVIER propose qu'il soit demandé à chaque entrée à la piscine le code postal aux personnes afin d'avoir une évaluation de la fréquentation (des habitants de la commune, des habitants de villages avoisinants, de Carcassonne ou plus loin).

Mr Thierry BOST informe que les tarifs sont les moins chers du secteur.

Il est également évoqué l'installation de panneaux solaires sur le toit de la piscine, et de solliciter une aide auprès de la Fédération de natation.

Vote du conseil à la majorité.

PISCINE - FORFAIT MENSUEL CAMPING

Forfait mensuel permettant la fréquentation gratuite de la piscine par les clients du camping

Il est proposé de reconduire le forfait mensuel à régler par le camping à :

Tarifs Piscine Municipale :	
Forfait mensuel camping	700,00 €

Vote du conseil à l'unanimité.

PISCINE – TARIF GROUPE ENFANTS

Pour le tarif groupe

(ALSH, centres de vacances ou colonies),

Tarifs Piscine Municipale 2025 :	
Entrée piscine enfants	1,50 €
Accompagnant :	1,50 €

Proposition de reconduction

Vote du conseil à l'unanimité.

TARIF LOCATION FOYER 2026

Proposition de reconduction :

Tarif location foyer	Caution	Tarifs locations
Habitant de la commune	1000,00 €	100,00€ (week-end et férié)

Personnes extérieures à la commune	1000,00€	350,00€ (week-end et férié)
------------------------------------	----------	-----------------------------

Vote du conseil à l'unanimité.

TARIF LOCATION MATERIEL 2026

Proposition de reconduction :

Location matériel	Conditions	Tarifs location
Mini pelle avec chauffeur	Min .1 h/ Max 4 h	55,00 €/H
Location camion sans chauffeur	Livraison 17h- enlèvement matin	55,00 €

Vote du conseil à l'unanimité

TARIF PRESTATIONS DE SERVICE 2026

Proposition de reconduction :

Tarifs :	
Coût horaire d'intervention par agent	25,00 €/h
Forfait pour le matériel de la commune :	55,00€
Location de matériels à une société extérieure :	Coût réel de la location par la commune
Coût des produits :	Coûts réels des produits utilisés

Vote du conseil à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Le tableau des demandes de subvention est transmis en séance.

La commission finance qui s'est réunie le 09 avril à analyser les demandes reçues et propose au vote les montants inscrits dans le tableau.

	2024 versées	2025 versées	DEMANDE 2026	AVANCE 2026 versées	PROPOSITION AU CONSEIL	Vote Du CM
ACCA MONTOLIEU	700,00 €	700,00 €	700,00 €		700,00 €	Unanimité
ADELE	600,00 €	600,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	Unanimité
ADEPAPE	50,00 €	50,00 €			0,00 €	Majorité
AFDAIM	30,00 €	30,00 €	LIBRE		0,00 €	Majorité
AFM TELETHON			LIBRE		0,00 €	Unanimité
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD			150,00 €		0,00 €	Majorité
AMICALE MONTOLIVAIN ST-ROCH			300,00 €		200,00 €	Unanimité

AMIS DE LA COLLINE SAINT ROCH	800,00 €	800,00 €	400,00 €		400,00 €	Unanimité
AMPELOFOLIES	250,00 €	250,00 €	250,00 €		250,00 €	Unanimité
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €	200,00 €	400,00 €		300,00 €	Unanimité
ANCIENS D'ALGERIE	120,00 €	120,00 €	120,00 €		120,00 €	Unanimité
APE	800,00 €	1 100,00 €	3 000,00 €		1 100,00 €	Unanimité
AVEC	300,00 €	300,00 €	300,00 €		300,00 €	Unanimité
BUDOBI	300,00 €	300,00 €	300,00 €		300,00 €	Unanimité
CABARDES TENNIS CLUB			LIBRE		0,00 €	Unanimité
CHAMBRE DES METIERS	75,00 €	75,00 €			0,00 €	Unanimité
CHASSE DES VALLES DE L ALZEAU A LA VERNASSONNE	300,00 €	300,00 €	500,00 €		500,00 €	Unanimité
COLLECTIF JMA			500,00 €	200,00	300,00 €	Unanimité
CLUB DES RETRAITES	600,00 €	600,00 €	1 000,00 €		600,00 €	Unanimité
COLLEGE ANTOINE COURRIERE MOTO	100,00 €		LIBRE		0,00 €	Majorité
COMITE DES FETES	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	Unanimité
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	Unanimité
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE BRAM			37,50 €		0,00 €	Majorité
LA TRUITE DE LA DURE	600,00 €	600,00 €	600,00 €		600,00 €	Unanimité
LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00 €	50,00 €	LIBRE		0,00 €	Unanimité
MPB Montolieu Photobook			1 000,00 €		1 000,00 €	Unanimité
MVDL	10 500,00 €	10 700,00 €	10 500,00 €	6 000,00	4 500,00 €	Unanimité
OMSM	3 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €		3 000,00 €	Unanimité
PATRIMOINE VALLEES DU CABARDES	100,00 €	100,00 €	100,00 €		100,00 €	Unanimité
PETANQUE CLUB DU CABARDES	450,00 €	450,00 €	450,00 €		450,00 €	Unanimité
PIERRES SECHES MONTOLIVAINES	900,00 €	900,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €	Unanimité
POMPIERS D'ALZONNE	300,00 €	300,00 €			300,00 €	Unanimité

PREVENTION ROUTIERE	150,00 €	150,00 €	150,00 €		150,00 €	Unanimité
SECOURS CATHOLIQUE		200 DU BUDGET CCAS			CCAS	Majorité
TRAIL SAINT ROCH			400,00 €	300,00	100,00 €	Unanimité
VALORISATION PATRIMOINE	500,00 €	500,00 €	500,00 €		500,00 €	Unanimité
	28 575,00 €	29 275,00 €	34 157,50 €	6 500,00	24 270,00 €	
				30 770,00 €		

Echanges concernant certaines associations :

L'ADEPAPE, l'AFDAIM et Alzheimer

Mme Jeanne Etoré-Lortholary explique que s'il s'agit de montants très faibles et si toutes les communes contribuent, les associations en question ont moins de difficulté. Elle serait donc favorable au maintien de ces subventions. Vote à la majorité 14 pour 1 abstention de Mme Jeanne ETORE-LORTHOLARY

Le Secours catholique,

Jeanne Etoré-Lortholary pose la question de la justification du versement par le CCAS d'une subvention à une autre association caritative, et se demande pourquoi le choix du Secours catholique et non du Secours populaire ou autre ... Vote à la majorité 14 pour 1 abstention de Mme Jeanne ETORE-LORTHOLARY

Le collectif JMA

Jeanne Etoré-Lortholary dit qu'elle est tout à fait favorable à l'attribution de cette subvention, que la plupart des organismes subventionnés ont toutefois le statut d'association, ce qui implique des contraintes, et qu'on pourrait demander à ce collectif de se structurer en association ou de passer par l'intermédiaire d'une autre association. Vote à l'unanimité

Le collège Antoine Courrière et le foyer socio-éducatif de Bram

Le Conseil Municipal a voté à la majorité de ne pas verser de subventions au collège Antoine Courrière et au foyer socio-éducatif de Bram. Mme Jeanne ETORE-LORTHOLARY a voté contre cette décision, elle estime que même s'il n'y a qu'un Montolivain à ce club de moto, c'est une initiative qu'on a soutenue au départ et qu'il serait bon de continuer. Même chose pour le collège de Bram.

Précision concernant les subventions de l'OMSM et du Club des retraités

M. le maire propose de ne pas augmenter leurs subventions. Elles pourront être révisées éventuellement si le besoin s'en fait sentir en cours d'année.

L'OMSM

Jeanne Etoré-Lortholary dit avoir rencontré le président pendant la campagne et avait cru comprendre qu'il avait vraiment besoin d'une subvention de 4000 euros pour relancer son fonctionnement. Vote à l'unanimité

MPB Photobook

Jeanne Etoré-Lortholary demande de quoi il s'agit. A quoi Mme l'adjointe à la culture répond que c'est très bien, que les organisateurs (Sébastien Ducrocq et Laurent Loubet) ont les bons réseaux,

et que, mis à part Arles, il n'y a rien sur la photo en Occitanie. Sur quoi Jean-Luc Olivier rappelle l'existence du festival de photojournalisme de Perpignan.

Amicale Montolivaine St-Roch : 13 pour (Mmes ETIENNE Marbouba et GUIRAUD Myriam n'ont pas pris part au vote) : Vote du conseil à l'unanimité.

Amis de la Colline St-Roch : 13 pour (Mrs Jean-Paul PUJADE et René LABESSEDE n'ont pas pris part au vote) : Vote du conseil à l'unanimité.

Valorisation patrimoine : 13 pour (Mme Jeanne ETORE-LORTHOLARY et M. Jean-Luc OLIVIER n'ont pas pris part au vote) : Vote du conseil à l'unanimité.

Pierres sèches Montolivaines : 14 pour (Mr Jean-Luc OLIVIER n'a pas pris part au vote) : Vote du conseil à l'unanimité.

TRAIL Saint-Roch : 14 pour (Mr Thierry BOST n'a pas pris part au vote) : Vote du conseil à l'unanimité.

MOBILISATION DU FPIC

M. le Maire rappelle que le plan de financement pour l'opération des travaux de voiries a été présenté et approuvé en conseil municipal du 27 novembre 2025.

Le montant de la facture a été abaissé, il convient donc de remettre au vote le plan de financement réactualisé.

La commune dispose des fonds FPIC suivant :

2023 3538€

2024 7 523 €

2025 18 335€

Il est proposé de faire appel au FPIC :

2023 en totalité (9,37%) soit 3 538,00€

2024 en totalité (19,92% de l'opération) soit 7 523,00€

2025 en partie (35,71% de l'opération) doit 13 489,00€

Pour un reste à charge de 20% d'autofinancement

Pour information il restera au FPIC 2025 : 4 846,00€

COÛT FINAL DE L'OPERATION (HT)		FINANCEMENTS	MONTANTS	POURCENTAGE
Travaux réfection chemins	37 769,52	Département	5 665,43€	15,00%
		FPIC 2023	3 538,00€	9.37%
		FPIC 2024	7 523,00€	19.92%
		FPIC 2025	13 489,00€	35,71%
		Autofinancement	7 554,09€	20,00%
TOTAL	37 769,52	TOTAL	37 769,52€	100%

Il est proposé de faire appel à ces fonds pour l'opération d'investissement des travaux de voiries déjà réalisée.

Mme Jeanne ETORE-LORTHOLARY vote contre.

Vote du conseil du conseil à la majorité.

REPRESENTANT POUR LES SYNDICATS

Monsieur Le Maire propose aux conseillers la création des commissions communales suivantes.

Désignation des délégués titulaires et suppléants aux différents syndicats :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de désigner des délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune de Montolieu dans les assemblées délibérantes des syndicats suivants :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant du Fresquel :

Le syndicat intercommunal du Fresquel a pour objet, sur l'ensemble du bassin versant du Fresquel y compris ses affluents et sous-affluents, la réalisation d'études, de travaux d'aménagements hydrauliques et d'entretien, en vue de lutter prioritairement contre les inondations.

1 délégué titulaire : PECH Christophe
1 délégué suppléant : PUJADE Jean-Paul

VOTE du conseil à l'unanimité.

RESEAU 11

Syndicat gérant l'alimentation en eau potable de la commune de Montolieu.

1 délégué titulaire : PECH Christophe
1 délégué suppléant : LABESSEDE René

VOTE du conseil à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h38.

Le Président

La Secrétaire